

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 86/125 du 25/01/86
portant intégration dans la Magistrature
Congolaise de Mademoiselle GAMI Marie
Yolande

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
NATION, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 42/61 du 20/6/1961 portant statut de la Magistra-
ture ;
(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de
la Justice en République Populaire du Congo ;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de
la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
(/u le décret 62/130/RF du 9 Mai 1962 fixant le régime de
rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret 175/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 27 du décret 183/61 du 3 Août 1961
portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au
statut de la Magistrature ;
(/u le décret 82/17 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Attestation n° 0250/MJ-SGJ-DSAF-SP du 29 Août 1985
(/u le dossier de l'intéressé.
(/u le décret N981/089 du 5/03/81 portant nomination des
Auditeurs de Justice

DGB

DCF

DECRETE :
-:-:-:-

ARTICLE 1er ; Mademoiselle GAMI Marie Yolande, Auditrice de Justice de Nationalité Congolaise née le 6 Juin 1955 à Poto-Poto, Licenciée en Droit, Diplômée de l'Ecole Nationale de d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville est intégrée dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2° grade, 2° groupe, 1er échelon de la hiérarchie du Corps Judiciaire, indice 830.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressée a l'issue de sa formation sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 Janvier 1986

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

LE PREMIER MINISTRE

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET

Ange Edouard POUNGUI.

LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE
DE LA JUSTICE

Itihi Ossetounba LÉKOUNDZOU.-

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

AMPLIATIONS :

PR.....	1
PM.....	1
MJ.....	2
SGJ/DSAF.....	3
C.SUPREME.....	1
PG.TPCA.....	1
DGB.....	3
DCF.....	1
SGCM/BC.....	3
JORPC.....	1
DOSSER.....	3
INTERESSEE.....	1